



Laurentian University
Université Laurentienne

Rapport du progrès vers la maîtrise ou le doctorat

Nom :

Année du programme :

Programme :

Membres du Comité de consultation :

À remplir par l'étudiant ou l'étudiante

1. Qu'avez-vous accompli depuis le rapport de progrès de l'année dernière pour faire avancer votre travail? (Ne comprend pas les progrès enregistrés dans le rapport de l'année dernière). Expliquez pourquoi vous vous êtes écarté(é) des objectifs de l'année dernière.

2. Veuillez préciser les travaux que vous devez accomplir pour obtenir votre grade, y compris les étapes de rédaction de votre thèse ou mémoire, et proposez un calendrier d'exécution comportant des objectifs spécifiques pour l'année prochaine.

À remplir par le directeur/trice de thèse

1. Commentaires sur les progrès de l'étudiant ou de l'étudiante au cours de l'année dernière :

2. Commentaires sur les objectifs de l'étudiant ou de l'étudiante pour l'année prochaine :

3. Commentaires sur le calendrier de travail de l'étudiant ou de l'étudiante jusqu'à la satisfaction des exigences relatives au grade, y compris la thèse ou le mémoire :

4. Face au développement professionnel de l'étudiant ou de l'étudiante (c'est-à-dire stage, présentations à des conférences, publications, etc.), est-ce qu'il ou elle progresse de façon satisfaisante? Si la réponse est négative, expliquez pourquoi :

5. Au moins deux membres du Comité de consultation ont rencontré l'étudiant ou l'étudiante pour discuter de ses progrès.

 Cet étudiant ou cette étudiante poursuit des recherches à l'extérieur de l'Université et se trouve dans l'impossibilité de rencontrer les membres du Comité. Cette évaluation a donc été faite par correspondance et examinée par au moins deux membres du Comité de consultation.

Signature du directeur/trice de thèse

Date

6. Réponse de l'étudiant ou de l'étudiante aux commentaires des membres du Comité :

Signature de l'étudiant ou de l'étudiante

Date

Signature du coordonnateur/trice

Date

Le coordonnateur doit transmettre une copie de ce rapport au doyen de l'École des études supérieures et de la recherche.